

QUEL MODÈLE DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DOIT-ON REMPLIR APRÈS LE REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE GAZ EN HABITATION SELON LE NOUVEL ARRÊTÉ DU 23 FÉVRIER 2018 ?

RÉPONSE

L'arrêté du 23 février 2018 précise que le remplacement d'une chaudière gaz nécessite d'établir un certificat de conformité modèle 2.

Extrait de l'arrêté du 23 février 2018 :

« Art. 24. – *Certificats de conformité.*

Le modèle de certificat de conformité est choisi en fonction des travaux ou opérations réalisés:

– *le modèle 1 est utilisé pour déclarer les travaux réalisés lors de la création de tout ou partie d'une installation neuve ou de la modification de tout ou partie d'une installation si ces travaux ont lieu entre l'organe de coupure générale (OCG) et le ou les organes de coupure individuelle (OCI) ou le ou les organes de coupure de site de production d'énergie (OCS);*

– *le modèle 2 est utilisé pour déclarer les travaux ou opérations réalisés sur tout ou partie d'une installation si ces travaux ont lieu en aval de l'organe de coupure individuelle (OCI);*

– *le modèle 3 est utilisé pour déclarer les travaux réalisés lors de la création de tout ou partie d'une installation neuve ou de la modification de tout ou partie d'une installation si ces travaux ont lieu entre l'organe de coupure de site de production d'énergie (OCS) et l'organe de coupure d'appareil (OCA). »*

Le formulaire est intitulé "CERTIFICAT DE CONFORMITÉ POUR UNE INSTALLATION INDIVIDUELLE DE GAZ - MODÈLE 2 (1)" et fait référence à l'article 21 de l'arrêté du 23 février 2018. Il est émis par CERFA (N°55-1308). Le formulaire est divisé en plusieurs sections :

- DESTINATAIRE DU CERTIFICAT** : Champ pour l'adresse du destinataire.
- QUALIFICATION DE L'INSTALLATEUR** : Champ pour la qualification de l'installateur.
- N° DU CERTIFICAT** : Champ pour le numéro du certificat.
- IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE GAZ (2)** : Champ pour l'identification de l'installation de gaz, comprenant : Usager, N°(ou, si absent, Lot/Parcelle/Réf. cadastrale), Rue, Bât., Esc., Ét., Lgt. n°, Code postal, Ville, Habitation individuelle (oui/non), Habitation collective (oui/non), Habitation neuve (1^{re} occupation) (oui/non).
- IDENTITÉ ET COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR (3)** : Champ pour l'identité et les coordonnées de l'installateur, comprenant : Responsable Gaz : Mme/M.
- MODE D'ALIMENTATION EN GAZ DE L'INSTALLATION (4)** : Champ pour le mode d'alimentation en gaz de l'installation, comprenant : Nature du gaz (Gaz naturel, Propane, Butane), Distributeur de gaz, Numéro d'identification de l'installation.
- NATURE DES TRAVAUX OU OPÉRATIONS RÉALISÉS (5)** : Champ pour la nature des travaux ou opérations réalisés, comprenant : Réalisation d'une installation neuve de gaz, Modification d'une installation de gaz existante, Remplacement d'appareil(s), Remise en sécurité d'une installation de gaz suite à un accident ou une intoxication.
- DESCRIPTION DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR L'INSTALLATION ET SON ENVIRONNEMENT** : Champ pour la description des travaux réalisés sur l'installation et son environnement, comprenant : Tuyauteries (6), Appareils (7), Système d'évacuation des gaz (8).